[illegible] DE L'A[illegible]

JOURNAL OFFICIEL DE L'ETAT DE LA LOUISIANE.—NOUVELLE-ORLEANS, JEUDI MATIN, 6 MAI 1852.

OFFICIEL.

LEGISLATURE DE LA LOUISIANE.

Première Session.—Quatrième Législature.

CHAMBRE DES REPRESENTANS.

Jeudi, 11 mars 1852.

La Chambre se réunit conformément à l'ajournement.

L'appel nominal constate un quorum.

Le journal d'hier est lu et approuvé.

Congé est accordé à MM. Grayson et Payne, pendant le reste de la session.

M. Hughes a demandé et obtenu permission de faire enregistrer son vote contre le bill de la Banque des Citoyens, et M. Lathrop en faveur du dit bill, et de celui "pour établir une Institution pour les sourds, muets et aveugles.

M. Théard, au nom du comité d'enrôlements, rapporte comme dûment enrôlés les bills et résolutions intitulés :

Acte pour amender un acte intitulé acte pour incorporer la ville de Vernon, approuvé le 21 février 1850;

Résolution relative au canal des Attakapas.

L'Orateur les ayant signés, le greffier est chargé d'y enquérir la signature du président du Sénat.

Sur motion de M. Munday, les bills suivants ont été mis à l'ordre du jour pour samedi :

Acte pour réduire et régler les salaires des officiers de l'Etat;

Acte pour transporter l'Arsenal de l'Etat à Bâton-Rouge;

Acte pour réunir les charges de bibliothécaire et du surintendant du Bureau de Statistique à celle de Surintendant d'éducation publique;

Acte pour régler les honoraires des recorders et notaires publics;

Acte pour réduire les salaires des officiers;

Acte pour régler la charge d'Adjudant-Général.

Les membres suivants ont présenté les résolutions suivantes :

M. Hough—Pétition de citoyens de Caldwell, Jackson et Ouachita;

Référée au comité des terres publiques.

M. Lathrop—Pétition de l'association de l'asile des marins;

Référée au comité des Institutions charitables.

M. Lumsden a présenté la résolution suivante :

Il est résolu &c; Que la somme de $300 est, et demeure par la présente, allouée, pour l'achat des "Quadrupèdes d'Amérique" par Audubon, à l'usage de la bibliothèque de l'Etat; et que la dite somme de $300 sera payée à Daniel Rice, sur le mandat de l'Auditeur des comptes publics.

Référé au comité général.

M. McCutchen—Il est résolu; Que Charles Leinstre, sergent-d'armes du Sénat et C. L. Marshall, sergent-d'armes de la Chambre, sont autorisés à mettre en ordre la Chambre des Représentans pour la Convention, le 1er juillet 1852, en se servant des meubles du Sénat et de ceux de la Chambre, dans le cas où le peuple, dans sa volonté suprême, demanderait la dite Convention.

Première Lecture.

M. Sommers—Il est résolu, Que l'adjudant-général est et demeure par la présente invité à faire un rapport à cette Législature avant mardi prochain de la quantité et qualité des armes appartenant à l'Etat, dans l'arsenal de la Nouvelle-Orléans, ou en possession des compagnies militaires de la Nouvelle-Orléans, ainsi que les frais de transport des dites armes à Bâton-Rouge.

Sur motion, la dite résolution a été adoptée.

Le greffier est chargé d'y demander le concours du Sénat.

M. Curry, au nom du comité judiciaire, auquel avaient été référés plusieurs bills, rapporte qu'il fait un rapport favorable aux bills intitulés :

Acte pour amender un acte intitulé "acte pour incorporer l'Académie de jeunes filles d'Iberville, approuvé le 16 mars 1848;

Acte pour autoriser Thomas W. Reed, et sa femme Elizabeth Fearing, de la Nouvelle-Orléans, à adopter Thomas Reed Roger, leur neveu.

Acte pour abroger un acte intitulé "acte pour autoriser les jurés à qualifier leurs verdicts dans des causes qui entraînent peine de mort, et pour limiter la punition, sur ces verdicts qualifiés, aux travaux forcés pour la vie, dans le pénitentiaire de l'Etat, approuvé le 29 mai 1846;

Acte relatif aux créanciers d'individus qui ont fait abandon de leurs propriétés au bénéfice de leurs créanciers;

Acte pour autoriser Judith Toutant, femme d'Emile Legendre, à vendre certains esclaves.

Acte pour amender un acte intitulé "acte réglant la manière de faire des ventes judiciaires, approuvé le 27 février 1852;

Acte pour émanciper Alexandre Cooper Green.

Et qu'il faisait un rapport défavorable aux bills suivants :

Acte pour fixer le domicile aux billets;

Acte pour parfaire et confirmer les titres des acquéreurs de propriétés vendues à l'encan par les shérifs, collecteurs de taxes d'Etat et autres pour non-paiement de taxes d'Etat;

Acte pour venir au secours de David Clark, de la paroisse des Rapides.

Ainsi qu'aux pétitions du jury de police de Natchitoches, et du jury de police de la paroisse d'Est Bâton Rouge.

Et que, sur le bill intitulé :

Acte pour amender les 1re et 4me sections d'un acte relatif à la corporation, police et administration de la ville de Shreveport, passé le 18 mars 1850, il rapporte par substitut intitulé :

Acte relatif à la corporation de la ville de Shreveport;

Et que sur le bill intitulé :

Acte pour pourvoir aux moyens de prélever un fonds de jury, à l'effet de payer les jurés dans la paroisse d'Est Bâton-Rouge, rapporte par substitut intitulé :

Acte pour pourvoir à un fonds de jury pour le paiement des jurés dans la paroisse d'Est Bâton-Rouge.

M. Sever, au nom du même comité, rapporte le bill suivant, intitulé :

Acte pour protéger la vie des passagers voyageant à bord des bateaux à vapeur qui naviguent sur le Mississipi ou sur aucun cours d'eau dans l'Etat de la Louisiane;

M. Parham, au nom du comité de finance, auquel avaient été référés les bills intitulés :

Acte pour venir au secours de Benjamin F. Thompson et autres;

Acte pour pourvoir à la confection d'un livre de plans à l'usage du bureau des assesseurs de la Nouvelle-Orléans, les rapporte sans amendements, et rapporte le bill intitulé :

Acte pour venir au secours de J. B. Hebert, en demandant qu'il soit référé au comité d'éducation publique.

M. Rivers, au nom du comité d'éducation publique, auquel avait été référé un

Acte pour venir au secours d'Augustus Dufour, et un

Acte pour régler l'enseignement des étudians de l'Institution Maçonnique de Pleasant Hill, Louisiane, les rapporte sans amendements.

Le même membre au nom du même comité, auquels avaient été référés les résolutions et bills intitulés :

Résolution pour séparer les fonds des écoles de celui des corporations municipales;

Résolution pour abolir le système actuel des écoles;

Résolution pour s'enquérir de l'opportunité d'abolir les surintendants de paroisse des écoles publiques;

Acte pour abolir les surintendants de paroisses;

Résolution pour prélever et établir un fonds commun et permanent pour les écoles publiques, les rapporte à la Chambre en demandant à en être déchargé de toute considération ultérieure.

M. Richardson, au nom du comité des terres publiques auquel avaient été référées les pétitions suivantes :

Pétition de John Boyd;

Pétition au sujet de la construction de levées dans la paroisse de Morehouse.

Pétition des paroisses de Morehouse, Ouachita et Franklin, leur fait un rapport défavorable.

Le même membre, au nom du même comité, auquel avait été référée la pétition de Henry O. McEnery, rapporte qu'un bill général à ce sujet avait été présenté.

M. Fleming, au nom du comité des propositions et griefs, auquel avaient été référé le bill intitulé :

Acte pour venir au secours de George M. McCrante et Sidney McCrane, héritiers de Malcolm McCrane, le rapporte à la Chambre sans amendements.

Le même membre, au nom du même comité, auquel avait été référée la

Pétition de D. C. Labatt rapporte par bill intitulé :

Acte pour venir au secours de D. C. Labatt.

M. Scarborough, au nom du comité spécial, auquel avait été référé le bill intitulé :

Acte invitant le surintendant de la paroisse de Franklin à payer R. L. Whyte, surintendant de la paroisse Ouachita, le rapporte sans amendements.

M. McCutchen, au nom du comité choisi, auquel avait été référé le bill intitulé :

Acte pour augmenter le nombre des jurés dans la paroisse d'Est Bâton Rouge, et pour pourvoir au service des dits jurés, le rapporte à la Chambre sans amendements.

M. Carr, au nom du comité des affaires de paroisses, auquel avaient été référées les pétitions suivantes :

Pétition des citoyens de Bossier;

Pétition des citoyens de St-Landry et Calcasieu,

Pétition des citoyens de la paroisse de Bienville, leur fait un rapport défavorable.

M. Richardson, au nom du comité des terres publiques, auquel avait été référé le bill du Sénat, intitulé :

Acte pour pourvoir à la forme de l'obligation du registre du bureau des terres à Bâton Rouge le rapporte sans amendement.

Sur motion, après dispense des règles, le dit bill a subi ses différentes lectures et a reçu le concours de la Chambre.

Le greffier est chargé d'en informer le Sénat.

M. Moise a présenté la résolution suivante.

Il est résolu, [le Sénat y donnant son concours] qu'un comité réuni, composé de 5 membres de la part de la Chambre et — membres de la part du Sénat soit nommé pour délibérer sur le bill relatif à la Compagnie de Navigation de la Nouvelle-Orléans, qui a été dernièrement renvoyé à la Chambre, par le Gouverneur, avec ses objections.

Sur motion, la dite résolution a été adoptée.

L'orateur a nommé du dit comité :

MM. Moise, Parham, Ranney, Phillips et Théard.

Les membres suivants ont présenté les bills suivants, lesquels, après dispense des règles, ont été référés à leurs comités respectifs :

M. Foucher—Acte pour amender un acte intitulé : acte pour amender un acte pour établir des écoles publiques gratuites dans l'Etat de la Louisiane; référé au comité d'éducation publique.

M. Powell—Acte pour venir au secours de la bibliothèque du Lycée, dans la ville de la Nouvelle-Orléans, référé au comité d'éducation publique.

M. Théard—Acte pour rembourser aux collecteurs de taxes d'Etat des différentes paroisses, une certaine portion de la commission à laquelle ils avaient droit autrefois; référé au comité de finance.

M. Devergès—Acte pour régler les charges de notaires publics, dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans; référé au comité judiciaire.

M. Domouchel—Acte pour augmenter le nombre des jurés dans les paroisses de St-Bernard et Plaquemines; référé au comité judiciaire.

M. Phillips—Acte relatif à la manière de servir des citations aux débiteurs sur exécution; référé au comité judiciaire.

M. Lathrop—Acte relatif aux pilotes, dans et pour le port de la Nouvelle-Orléans et des embouchures du Mississipi.

1re lecture.

M. Augustin—Acte pour pourvoir à l'expropriation d'un lot de terre nécessaire à l'érection d'un *memento* sur le champ de bataille du 8 janvier 1815.

M. Sever—Acte pour autoriser des poursuites, et pour donner le droit de recouvrer des dommages, à la veuve et aux enfans d'aucun individu qui aura perdu la vie par l'explosion d'une bouilloire d'aucune machine à vapeur, de locomotive, dans les limites de cet Etat; référé au comité judiciaire.

M. Thompson, de Ste-Hélène,—Acte pour autoriser les veuves de Wm Strauther et James Lilly, décédés, vétérans de 1814 et 15, à tirer les balances d'allocations faites à leurs maris, pour les années 1850 et 1851; référé au comité général.

La Chambre a passé ensuite au bill intitulé :

Acte pour amender un acte intitulé: "acte supplémentaire à un acte intitulé: acte pour nommer des peseurs de coton et de foin, dans et pour la ville et la paroisse de la Nouvelle-Orléans, approuvé le 24 mars 1827 et le 29 mars 1833."

Le bill ayant été lu, M. Leeds a présenté le substitut suivant :

Il est décrété &c; Qu'à partir du 1er de septembre 1852, toutes lois ou portions de lois établissant les peseurs de foin, prescrivant leurs devoirs, fixant leurs honoraires et exigeant obligations et sûretés, sont et demeurent par le présent abrogées.

M. Augustin a fait la motion de déposer le substitut sur le bureau, laquelle motion a été rejetée.

Sur la motion d'adopter le substitut, MM. Augustin et Castillo ont demandé l'appel nominal, lequel ayant été fait, il a paru que,

MM. Alexander, Ard, Bartlett, Barrow, Berry, Blocksom, Chaplin, Carr, Campbell, Commandeur, Curry, Day, Dalférès, Dewees, Edwards, Fleming, Foucher, Gardiner, Hawthorn, Hopkins, de St Martin, Johnston, Lathrop, Lagroue, Leeds, Lewis, Looney, Lumsden, McCutchen, Mire, Morgan, Munday, Parham, Payne, Price, Philips, Powell, Pugh, Ranney, Rivers, Richardson, Robin, Routh, Rogers, Robertson, Smart, Sever, Summers, Thompson, de Ste-Hélène, Vaughn, Waterman, Welsh, Williamson et White—53 membres ont voté affirmativement.

Et que MM. Arceneaux, Augustin, Bénit, Castillo, Couvillon, Cole, Devergès, Dumouchel, Harry, Heard, Hopkins, Lambert, Livingston, Meehan, Moss, Peck, Prescott, Pujo, Ronquillo, Ryan, Scarborough, Selby, Taylor, Terrell, Thompson, de Jackson, et Weinheimer—26 membres votent négativement.

En conséquence, le dit substitut a été adopté.

Sur motion, après dispense des règles, ledit substitut a passé avec son titre.

Acte pour abolir les peseurs de foin.

Le greffier a été chargé d'y enquérir le concours du Sénat.

M. Parham, au nom du comité de finance, a présenté les bills suivants :

Acte pour autoriser J. A. Bonneval à collecter les taxes non-payées de l'année 1850 et les licenses pour l'année 1851.

Acte pour venir au secours de J. A. Bonneval.

Sur motion, après dispense des règles, les dits bills ont subi leurs différentes lectures et ont passé avec leurs titres.

Le greffier est chargé d'y enquérir le concours du Sénat.

M. Connelly, au nom du comité des améliorations internes, a fait le rapport suivant :

Le soussigné, rapporteur du comité des améliorations internes, a l'honneur de rapporter que les résolutions et bills suivants ont été référés au comité sur lequel il préside.

Résolution relative à une route depuis l'établissement de Vacherie et Thibodeaux, jusqu'au Mississipi.

Mémoire pour la construction de levées sur le fleuve Mississipi et protestations contre les levées dans la paroisse Concordia, sur les bords des rivières Tensas et Black et à l'embouchure des différents grands bayous qui coulent hors les sus-dites rivières dans les marais et lagunes de la dite paroisse de Concordia.

Mémoire d'habitans du Bayou Lacomb.

Mémoire de citoyens de Bossier et Caddo, au sujet de la navigation par lac.

Résolution au sujet d'un système pour dessécher les terres marécageuses.

Résolution conjointe, invitant l'ingénieur d'Etat à faire certains travaux.

Acte pour améliorer la Fausse rivière.

Acte pour autoriser et requérir le trésorier d'Etat à collecter du gouvernement général certaines sommes dues pour la vente de terres marécageuses.

Résolution conjointe invitant l'ingénieur d'Etat à faire certains travaux.

Résolution conjointe demandant certaines informations à l'ingénieur d'Etat.

Acte pour protéger d'inondation les paroisses d'Orléans et de Jefferson et pour pourvoir à leur desséchement.

Le soussigné a été incapable, après plusieurs démarches, de réunir un quorum du comité; la session tire à sa fin et il croit qu'en justice aux auteurs des susdits bills et résolutions, il est de son devoir de les renvoyer à la Chambre à temps pour recevoir son action, il les rapporte donc à la Chambre et demande à en être déchargé de toute considération ultérieure.

Signé: G. F. CONNELY, rapporteur.

Sur motion, le rapport a été adopté.

M. Connely a présenté le bill suivant :

Acte pour émanciper Angélique Victorine Blanchard.

Sur motion, après dispense des règles, le dit bill a subi ses différentes lectures et a passé avec son titre.

Le greffier est chargé d'y enquérir le concours du Sénat.

Deuxième Lecture.

La Chambre a ensuite passé au bill du Sénat, intitulé :

Acte pour étendre les dispositions d'un acte intitulé : acte pour continuer un acte pour incorporer les habitants d'une portion de Lafourche interne sous la dénomination de la congrégation de l'église catholique, romaine, de Ste-Marie, approuvé le 25 mars 1850.

Sur motion la 1re section a été adoptée.

Sur la motion d'adopter la 2me section, MM. Chapman et Phillips ont demandé l'appel nominal, lequel ayant été fait, il a paru que :

MM. Alexander, Bartlett, Cole, Curry, Day, Devergès, Harang, Hopkins, de St-Martin, Johnston, Meehan, Nounez, Peck, Price, Prescott, Powell, Richardson, Ryan, Scarborough, Sever, Summers et White—21 membres ont voté affirmativement.

MM. Augustin, Barilleau, Bénit, Berry, Chaplin, Castillo, Chapman, Commandeur, Connelly, Decoux, Edwards, Fleming, Hawthorn, Heard, Hough, Hughes, Lathrop, Leeds, Lewis, Livingston, Looney, Moise, Moss, Munday, Parham, Phillips, Pugh, Pujo, Ranney, Rogers, Robertson, Ronquillo, Smart, Taylor, Terrell, Thompson, de Jackson, Thompson, de Ste-Hélène, Vaughn et Weinheimer —39 membres ont voté négativement.

En conséquence, la dite section a été rejetée.

Sur motion, le bill a été rejeté.

La Chambre passe ensuite au bill du Sénat, intitulé :

Acte pour amender un acte pour incorporer l'association des écoles pour jeunes filles d'Iberville, approuvé le 16 mars 1842.

Sur motion, le bill a été rejeté.

La Chambre a passé à la 2me lecture des bills intitulés :

Acte pour empêcher les votes illégaux dans la ville de la Nouvelle-Orléans, et pour faciliter les voteurs compétens;

Acte pour exempter du paiement de taxes municipales, la propriété appartenant à la société des orphelins;

Acte pour abroger un acte pour encourager les corps de volontaires appartenant à la 1re division de la milice de l'Etat de la Louisiane, approuvé le 7 mars 1845;

Acte pour accorder des pouvoirs additionnels au jury de police de la rive droite du Mississipi, paroisse d'Orléans;

Acte pour exempter du paiement de taxes municipales le "Odd Fellows Hall," et le terrain sur lequel il est construit, dans la ville de la Nouvelle-Orléans;

Acte pour amender les divers actes relatifs à la police et au Gouvernement de la ville de Franklin, paroisse de St-Marie;

Acte pour s'assurer et tenir un registre du montant des honoraires, émolumens et profits casuels des différentes charges de shérifs, coroners, greffiers des diverses cours, annotateurs d'hypothèques, d'aliénations, juges de paix et constables de la ville et paroisse de la Nouvelle-Orléans;

Acte pour affranchir les esclaves Ben, Clarissa, Edwards, Susan et Mary, pour services méritoires rendus à son maître Saint-Estell, décédé, de la paroisse de Carroll;

Acte pour affranchir l'esclave Harry;

Résolution invitant nos Sénateurs et Représentans au Congrès à faire établir une poste hebdomadaire par diligences, depuis Vidalia, via Harrisonburg, &c., jusqu'à Trenton;

Acte pour autoriser Rufus D. Kilgore et sa femme Sarah C. Kilgore, à adopter Rob. Bliss Read et à changer son nom en celui de Rob. Read Kilgore;

Acte pour empêcher les obstructions à la navigation de la baie Atchafalaya et des cours d'eau qui s'y jettent;

Acte pour amender un acte intitulé : acte accordant à H. B. Favrot, le privilège de tenir un ferry sur le Mississipi à la ville de Baton-Rouge, approuvé le 29 mai 1846;

Acte pour venir au secours d'Allen Harris collecteur de taxes de la paroisse de Claiborne.

Acte pour venir au secours de Chas. S. Leckie, paroisse de Rapides;

Acte pour venir au secours de J. Aguillard collecteur de taxes d'Etat pour le 9me district représentatif de la ville de la Nouvelle-Orléans;

Acte pour pourvoir à la collection des taxes d'Etat dans la paroisse de Vermillion, pour les années 1850 et 1851;

Acte pour incorporer la ville de Mansfield [illegible]

Acte pour autoriser la construction d'un canal, de la rivière Mississipi au bayou Bienvenu, de manière à joindre la dite rivière au lac Borgne, et pour faire tracer un chemin de chaque côté du dit canal;

Acte pour amender et établir de nouveau la 9me section de l'acte 158, approuvé le 18 mars 1850;

Acte pour augmenter le nombre des jurés dans la paroisse d'Est Féliciana;

Résolution conjointe relative à l'amélioration du bayou Bartholomew;

Résolution conjointe relative au bayou Maringouin;

Sur motion, après dispense des règles, les dits bills et résolutions ont subi leurs différentes lectures et ont passé avec leurs titres.

Le greffier est chargé d'y enquérir le concours du Sénat.

Sur motion, le greffier est chargé de prier le Sénat de renvoyer le bill, intitulé :

Acte pour empêcher les votes illégaux dans la ville de la Nouvelle-Orléans, et pour faciliter les voteurs compétens.

Par un message du Sénat, par son secrétaire M. Walton, la Chambre est informée que le Président du Sénat avait signé les bills et résolutions de la Chambre intitulés :

Acte pour venir au secours de John Brunet, collecteur de taxes d'Etat pour la rive droite, paroisse d'Orléans;

Résolution relative à la clôture de Jones Bayou en deçà de Shreveport;

Acte pour exempter de saisie et vente pour dettes les cimetières de corporations municipales;

Résolution relative à l'Académie de Pine Grove dans la paroisse de Caldwell, Etat de la Louisiane;

Acte pour autoriser les juges des 13e et 15e districts judiciaires à siéger l'un pour l'autre, sous certaines restrictions;

Acte supplémentaire à un acte pour consolider la ville de la Nouvelle-Orléans, et pour pourvoir à la direction de ses affaires;

Acte pour changer l'époque des sessions de la Cour de District du 7e district judiciaire;

Acte pour venir au secours de B. Miles et autres;

Acte pour prendre le recensement de portions des paroisses Ouachita, Morehouse, Franklin et Carroll à l'effet d'en former une nouvelle paroisse sous le nom de paroisse de Richland;

Acte pour autoriser les marguilliers de l'église catholique de St-Louis à la Nouvelle-Orléans à vendre certaines propriétés appartenant à ladite congrégation.

M. Théard, au nom du comité d'enrôlemens, rapporte qu'il a soumis tous les susdits bills à l'approbation du Gouverneur.

Par un message du Gouverneur par M. Carrigan, la Chambre est informée qu'il avait signé et approuvé tous les susdits bills et résolutions.

Par le même message la signature de l'Orateur est requise aux bills suivants du Sénat :

Acte pour rembourser à la paroisse de Concordia des sommes payées par elle pour l'Etat;

Acte relatif aux cautionnemens en certains cas;

Acte pour exempter du paiement de taxes, la ville de Jackson dans la paroisse d'Est Feliciana;

Acte pour émanciper John W. Glasscock de Concordia.

M. Barilleau, au nom du comité d'enrôlemens rapporte comme dûment enrôlés les bills susdits, et l'Orateur les ayant signés, le greffier est chargé d'en informer le Sénat.

Par le même message, la Chambre est informée du concours du Sénat aux amendemens à la "Résolution conjointe au sujet du testament de McDonogh," et de son concours au bill intitulé :

Acte pour venir au secours de John H. Armat.

Par le même message le concours de la Chambre est requis aux bills intitulés :

Acte pour autoriser Camille L. Landry et Marie Euphrosine Lessard, sa femme, à adopter Marie Ophelia Gilbert;

Acte pour autoriser les propriétaires d'habitations et autres terres à les protéger d'inondations.

Et que le Sénat renvoyait, d'après la prière de la Chambre, le bill intitulé :

Acte pour empêcher les votes illégaux dans la ville de la Nouvelle-Orléans et pour faciliter les votans compétens.

La Chambre passe ensuite au bill intitulé :

Acte pour autoriser la vente du collége de Franklin et pour d'autres objets.

M. Gardiner a présenté un substitut intitulé :

Acte pour pourvoir à la vente du collége de Franklin aux Opelousas.

Sur motion, les 1re, 2de, 3e, 4e et 5e sections ont été adoptées.

Sur motion, le bill a été référé au comité général.

La Chambre a alors passé à la 2de lecture des bills suivants du Sénat :

Acte pour fixer la limite qui sépare les paroisses de Pointe Coupée, Ouest Bâton-Rouge et Iberville;

Acte pour venir au secours de William Miou, D. B. Ramsey et G. W. Ramsey, de la paroisse Ouachita;

Acte pour autoriser Léon Claude et sa femme Eugène Baudy, en premier mariage Mme Jean Déguille, à adopter Camille Bernard Déguille, et à changer son nom en celui de Camille Bernard Claude;

Acte pour autoriser John Upton et sa femme à adopter Ellen Wilson, mineure;

Acte relatif aux inspecteurs de routes et levées dans la paroisse de Lafourche intérieure;

Acte pour abroger un acte intitulé: acte pour encourager les corps de volontaires de la 1re division de la milice de l'Etat de la Louisiane, approuvé le 7 mars 1845;

Acte pour légaliser la taxe de $25,000, imposée le 21 décembre 1851 par le jury de police de la Pointe Coupée;

Acte pour augmenter le nombre des jurés dans la paroisse d'Est-Bâton Rouge, et pour pourvoir au service des dits jurés;

Acte pour venir au secours de Benjamin Thompson et autres;

Acte pour venir au secours de James H. Dial.

Sur motion, après dispense des règles, lesdits bills ont subi leurs diverses lectures et ont reçu le concours de la Chambre.

Le greffier est chargé d'en informer le Sénat.

La Chambre a ensuite passé à la 2de lecture des bills intitulés :

Acte pour incorporer le Couvent du Sacré Cœur à Grand Coteau, paroisse de St-Landry;

Résolution, allouant la somme de $5000, pour améliorer les routes depuis la limite de l'Etat du Mississipi jusqu'aux villes de Covington et Madisonville;

Acte pour incorporer la compagnie de chemins de Lac Providence, Bastrop, Farmersville et Shreveport;

Acte pour établir la 2de Cour de District, dans et pour le 3me District Judiciaire, paroisse de Jefferson;

Acte pour construire une levée en travers de la Machoire de l'Ours;

Acte pour émanciper William Lyman Jewell, de la paroisse Pointe Coupée;

Acte pour venir au secours de Benj K. Stephens et Thomas Brown, de la paroisse Caddo;

Acte pour pourvoir à la nomination d'un interprète des langues française, espagnole et allemande pour la 1re Cour de District de la paroisse d'Orléans;

Acte pour incorporer la compagnie du Basin et Canal de Lafayette.

Sur motion, tous les susdits bills ont été déposés sur le bureau.

Résolution conjointe pour l'amélioration de Big Creek dans la paroisse de Franklin.

Sur motion, référée au comité d'améliorations internes.

Acte pour continuer en force l'acte du 21 mars 1850 pour le maintien du bataillon d'artillerie, de l'artillerie de Washington et de l'artillerie de Donaldsonville.

Sur la motion de déposer le bill sur le bureau, MM. Parham et Phillips ont demandé l'appel nominal, lequel ayant été fait, il a paru que

MM. Alexander, Ard, Bartlett, Barrow, Berry, Blocksom, Chaplin, Chapman, Carr, Connelly, Couvillon, Curry, Day, Dalferès, Devergès, Edwards, Fleming, Foucher, Heard, Hough, Leeds, Lewis, Livingston, Looney, McCutchen, Morgan, Munday, Nounez, Parham, Payne, Prescott, Philips, Pugh, Pujo, Rivers, Richardson, Robin, Routh, Rogers, Scarborough, Sever, Summers, Taylor, Terrell, Thompson de Jackson, Thompson de Ste-Hélène, Vaughn, et Welsh—48 membres ont voté affirmativement, et que MM. Arceneaux, Augustin, Bénit, Castillo, Hopkins, de St-Martin, Hughes, Johnston, Lathrop, Lagroue, Lambert, Lumsden, Meehan, Moise, Moss, Peck, Price, Powell, Ranney, Robertson, Ronquillo: Ryan, Selby, Sever, Heard et Weinheimer,—25 membres ont voté négativement.

En conséquence, ledit bill a été déposé sur le bureau.

Acte pour continuer un acte du 21 mars 1850, pour maintenir les corps militaires de la Nouvelle-Orléans.

Sur motion, déposé sur le bureau.

Acte pour autoriser l'emploi d'un gardien pour l'arsenal du régiment de Washington.

Sur motion, déposé sur le bureau.

Acte pour pourvoir à la direction de l'asile pour les enfans convaincus de crimes ou de vagabonds.

Sur motion, déposé sur le bureau.

Acte pour changer l'époque des élections d'officiers de paroisses dans la paroisse d'Orléans.

Sur motion, référé au comité judiciaire.

Acte pour changer l'époque des élections d'officiers de paroisses dans les différentes paroisses de l'Etat, les paroisses d'Orléans et de Jefferson exceptées.

Sur motion, référé au comité judiciaire.

Acte pour allouer $10,000 pour l'amélioration de la rivière Sabine.

Sur motion, déposé sur le bureau.

Acte pour pourvoir à la confection d'un livre de plans à l'usage du bureau d'assesseurs de la ville de la Nouvelle-Orléans.

Référé au comité général.

Acte pour venir au secours d'Aug. Dufour.

Sur motion, référé au comité général.

Sur motion de M. Ryan, les bills suivants ont été mis à l'ordre du jour pour vendredi le 12 mars immédiatement après les bills d'un intérêt local.

Acte pour amender l'article 3282 du Code Civil.

Acte relatif aux procès criminels dans cet Etat.

Sur motion, la Chambre s'est ajournée jusqu'à demain 9 heures.

VENDREDI, 12 mars 1852.

La Chambre se réunit conformément à l'ajournement.

L'appel nominal constate un quorum.

M. Pugh a donné avis qu'il ferait la motion de reconsidérer le vote du bill, intitulé :

Acte pour amender un acte intitulé: acte pour incorporer l'association d'écoles pour jeunes filles d'Iberville, approuvé le 16 mars 1842.

Le journal d'hier est lu et approuvé.

[illegible]

Congé pour le reste de la session est accordé à MM. Harry, Parham, Castillo, Nounez.

M. Parham, au nom du comité de finance auquel avaient été référés les bills suivants du Sénat :

Acte pour venir au secours de Harrison Rogers, shérif de la paroisse de St-Landry;

Acte pour venir au secours de S. et R. Tillotson, les rapporte sans amendement.

Le même membre au nom du même comité a présenté les bills suivants :

Acte pour abolir la taxe sur capital et sur argent prêté à intérêt;

Acte pour amender un acte intitulé : acte pour pourvoir au recensement et à la collection des taxes, dans cet Etat, approuvé le 21 mars 1850.

Le même membre au nom du même comité auquel avaient été référés les bills suivants :

Acte pour venir au secours de Johnson Moss;

Acte pour venir au secours de Daniel Hoard;

Acte pour pourvoir à la compensation de l'Avocat assistant, employé par l'Avocat Général, dans le procès de l'Etat de la Louisiane, vs les exécuteurs de John McDonogh et autres, les rapporte sans amendement.

M. Curry, au nom du comité judiciaire, auquel avaient été référés les bills intitulés :

Acte pour porter à 100 le nombre de jurés dans la paroisse de Caddo, au lieu de 60;

Acte pour augmenter le nombre de jurés dans les paroisses de St-Bernard et Plaquemines, les rapporte avec amendement.

Le même membre au nom du même comité auquel avaient été référés les bills, intitulés :

Acte relatif à la manière de servir des citations aux débiteurs sur exécution;

Acte pour régler la charge de notaire public dans et pour la ville de la Nouvelle-Orléans, fait un rapport défavorable aux dits bills.

Le même membre au nom du même comité auquel avait été référé le bill intitulé :

Acte pour amender un acte intitulé : acte pour empêcher plus efficacement les personnes de couleur libres d'entrer dans l'Etat et pour d'autres objets, approuvé le 16 mars 1842, le rapporte à la Chambre sans amendement.

Le même membre au nom du même comité auquel avaient été référées :

Pétition des citoyens de la paroisse de Terrebonne, demandant du secours pour H. Mc Green.

Mémoire du jury de police de la paroisse de Plaquemines;

Acte pour changer l'époque des élections pour officiers de paroisses dans les différentes paroisses de l'Etat, les paroisses d'Orléans et Jefferson exceptées;

Acte pour changer l'époque des élections pour officiers de paroisse dans la paroisse d'Orléans;

Résolution pour exempter du service de jury, les membres du jury de police de la paroisse de Plaquemines pendant le temps pour lequel ils sont élus; les rapporte à la Chambre en demandant à en être déchargé de toute considération ultérieure.

Le même membre au nom du même comité auquel avait été référé le bill intitulé ;

Acte accordant à madame Caroline L. Ginn, de la Nouvelle-Orléans, le pouvoir d'agir comme tutrice à son neveu mineur Charles T. Underwood, rapporte par substitut, intitulé :

Acte pour nommer Caroline L. Ginn, tutrice de son neveu Charles Thomas Underwood

Le même membre au nom du même comité auquel avait été référé :

Acte pour augmenter le salaire de l'Avocat de district du 1er district judiciaire, rapporte par substitut du même titre.

M. Théard, au nom du comité d'enrôlement rapporte comme dûment enrôlés les bills et résolutions, intitulés :

Acte pour venir au secours de Lewis F. Steele;

Acte pour amélioration du bayou Lafourche.

Résolution conjointe concernant la bibliothèque de l'Etat;

Acte pour venir au secours de John H. Armat, shérif de la paroisse Tensas.

L'Orateur ayant signé le dit bill le greffier est chargé d'y enquérir la signature du Président du Sénat.

Les résolutions suivantes ont été présentées.

M. Rivers—Résolutions conjointes relatives à la colonisation des noirs.

Sur motion, après dispense des règles les dites résolutions ont été adoptées.

M. Cole—Il est résolu &c., que nos Sénateurs au Congrès sont invités et nos Représentans requis de faire tous leurs efforts pour faire établir une route postale de la ville de Bayou Sara, dans la paroisse de Feliciana jusqu'à la ville de Jackson, dans la paroisse d'Est Féliciana.

Il est de plus résolu &c., que le Gouverneur est requis de transmettre une copie de ces résolutions à nos Sénateurs et Représentans.

Sur motion, après dispense des règles les dites résolutions ont été adoptées.

Le greffier est chargé d'y enquérir le concours du Sénat.

M. Smart—Attendu que le comité des améliorations internes a été dissous et a renvoyé à la Chambre tous les bills qui étaient en sa possession et attendu qu'un certain bill qui avait été référé au dit comité pour l'amélioration de la rivière Sabine, n'a pas été renvoyé; en conséquence, il est résolu que l'honorable rapporteur du dit comité est requis de rapporter immédiatement le dit bill à la Chambre.

Sur motion, la dite résolution a été déposée sur le bureau.

M. Sever, au nom du comité judiciaire auquel avait été référé le bill intitulé :

Acte pour donner le droit d'intenter procès et de recouvrer des dommages, à la veuve et aux enfans de tout individu qui aura perdu la vie par l'explosion de la bouilloire d'aucune machine à vapeur attachée à une locomotive dans les limites de cet Etat, le rapporte sans amendements.

M. Sever, au nom du comité des amendements à la Constitution auquel avaient été référées les résolutions pour amender la Constitution; les rapporte sans amendements.

Sur motion, le comité a été dissous.

M. Lumsden, au nom du comité de milice auquel avait été référée la pétition de Mme Marie Armand l. c. l., veuve d'Isidore McCarty Honoré, vétéran de 1814 et 15, ci-devant de la Nouvelle-Orléans, rapporte par bill intitulé :

Acte accordant une pension viagère à Marie St Armand, l. c. l., veuve d'Isidore McCarty Honoré, vétéran de 1814 et 15.

Sur motion référé au comité général.

M. Moise, au nom du comité des institutions charitables, rapporte le bill suivant :

Acte relatif à l'hôpital de charité.

M. Connely au nom du comité des améliorations internes auquel avait été référé le bill intitulé :

Acte pour améliorer la navigation de la rivière Sabine, y a fait un rapport défavorable.

M. Richardson, au nom du comité des terres publiques, auquel avait été référé le bill du Sénat, intitulé :

Acte faisant une allocation pour la levée, depuis New-Carthage jusqu'à la résidence de B. F. Amonette, sur le bayou Vidal, le rapporte sans amendements.

Sur motion référé au comité général.

Le même membre au nom du même comité auquel avait été référé :

Acte pour accorder certains privilèges et servitudes sur les terres publiques de cet Etat, rapporte par substitut, intitulé:

Acte pour accorder certains privilèges et servitudes sur les terres publiques de cet Etat pour améliorations internes.

M. Harang, au nom du comité des réclamations auquel avaient été référés les bills intitulés :

Acte pour venir au secours de Charles H. Wagner;

Acte pour venir au secours de Thomas Lacroix;

Acte pour payer $150 à Allen Harris, shérif de la paroisse Claiborne;

Les rapporte sans amendements.

Sur motion, ils ont été référés au comité général.

Le même membre au nom du même comité auquel avaient été référées les pétitions de C. J. Oechmichen et N. H. Bray; leur fait un rapport défavorable.

M. Lathrop, au nom du comité spécial, auquel avait été référée la résolution relative à cette portion du message du Gouverneur qui a rapport aux inondations; rapporte que, considérant la condition actuelle des finances de l'Etat, le comité demande à être déchargé de la considération de ce sujet, recommandant qu'un système général de compensations soit établi plus tard.

Sur motion, le rapport a été adopté.

M. Sever, au nom de la délégation d'Orléans, rapporte le bill suivant :

Acte pour établir et régler un bureau de gardiens de port et inspecteurs de marine, dans et pour le port de la Nouvelle-Orléans.

M. Phillips, au nom du comité spécial, fait le rapport suivant :

Le comité spécial, auquel avait été référé le rapport des commissaires nommés en vertu de l'acte du 29 décembre 1848, pour consolider et réviser les statuts de l'Etat, a l'honneur de rapporter :

Qu'il approuve la manière dont les lois de l'Etat, d'une importance générale, ont été arrangées; mais qu'il ne peut juger si elles sont correctes et complètes, à cause du peu de temps qui leur a été alloué pour faire l'examen.

La compilation des statuts d'une nature locale et la révision des Codes ont été soumis à la dernière Législature et ne sont pas sous l'examen du comité.

D'après la réputation de ceux qui ont été employés à faire ce Digeste, et leurs talents reconnus, ainsi que d'après le court examen que votre comité a pu en faire, il n'a pas d'hésitation à en recommander l'adoption.

Les commissaires ont demandé une compensation pour les travaux extra, imposés sur eux par l'acte du 21 mars 1850, pour faire le digeste des actes de cette session et pour en surveiller l'impression.

La balance qui leur est due de la première allocation est	$3,750
Votre comité recommande que la somme de soit allouée, en plus, pour leurs services, dépenses casuelles, &c.	$1,500
Faisant la somme totale de	$5,250

pour laquelle somme un bill est rapporté par le comité.

Votre comité rapporte aussi une résolution à l'effet de faire relier 750 copies du Digeste ainsi qu'il est publié, pour être distribuées parmi les officiers de l'Etat.

[Signé] W. B. PHILLIPS, rapporteur.

M. Rivers, au nom du comité d'éducation publique, auquel avait été référé :

Acte pour venir au secours d'Armand Hulot; y fait un rapport favorable.

Le même membre au nom du même comité auquel avaient été référés :

Acte pour venir au secours de Charles W. Boyce, de la paroisse de Rapides.

Acte pour venir au secours de J. B. Hébert; fait un rapport favorable aux dits bills.

[illegible]

Acte pour venir au secours de la bibliothèque du Lycée, dans la ville de la Nouvelle-Orléans.

Acte pour pourvoir au débours des fonds d'écoles publiques, dans la paroisse de Lafayette.

Acte pour amender un acte intitulé "acte pour amender un acte pour établir des écoles publiques gratuites dans l'Etat de la Louisiane.

La Chambre passe alors au bill intitulé

Acte nommant Caroline L. Ginn, tutrice de son neveu Chs. Thomas Underwood.

Sur motion, après dispense des règles ledit bill a passé avec son titre.

Le greffier est chargé d'y enquérir le concours du Sénat.

M. Curry a présenté la résolution suivante :

Il est résolu, Que le comité judiciaire est déchargé de la considération de tous bills émanant de la Chambre, pendant le reste de la session actuelle.

Sur motion, adoptée.

M. Curry, au nom du comité judiciaire, rapporte le bill suivant :

Acte relatif aux avocats de la Cour Suprême des Etats-Unis.

M. White a présenté les résolutions conjointes suivantes :

Considérant, que nous formons une nation en paix avec tous les peuples du monde, répandant la liberté et la protection de nos institutions bienfaisantes et toujours prête à aider et encourager les hommes *opprimés* de toutes les nations qui viennent nous demander un asile; et considérant que notre prospérité nationale s'est accrue en maintenant, autant que le comporte notre dignité nationale, des relations pacifiques et amicales avec toutes les nations du Globe; et attendu que Louis Kossuth a été l'objet de nos sympathies et de nos attentions et qu'il devrait pour cela même s'humilier plutôt que de se poser en fanfaron devant le peuple américain.

Il est en conséquence résolu, par le Sénat et la Chambre des Représentans de l'Etat de la Louisiane réunis en Assemblée Générale; Que Louis Kossuth, comme martyr de la cause de la liberté, a droit à la même sympathie que nous avons toujours ressentie pour les champions de la liberté; et comme réfugié, en butte aux cruautés d'un monarque altéré de sang, il mérite l'offre d'un asyle et d'une indépendance paisible.

Il est en outre résolu &c; Que la Louisiane ne reconnaît d'autre doctrine que paix et harmonie avec les autres Etats de l'Union Fédérale et le maintien de la part du Gouvernement Général, dont elle fait partie, des principes d'intégrité nationale envers les autres puissances de la terre.

Il est en outre résolu, &c; Que l'Etat de la Louisiane ne peut en aucune manière approuver le ton d'arrogance de Louis Kossuth et sa manière insultante de traiter les officiers américains, mettant en péril par sa manière d'agir l'honneur du pavillon américain sur un navire du Gouvernement, et que sa doctrine avouée d'intervention dans les affaires des autres nations est tout à fait anti-américaine.

Il est en outre résolu &c; Que bien que la Louisiane, (dans le cas où il y viendrait) ne puisse pas l'accueillir comme son hôte, elle le recevra comme un apôtre de la liberté expulsé de sa patrie; pourvu toutefois qu'il se justifie de l'imputation d'avoir jeté du ridicule en public et en particulier sur une entrevue qu'il a eue avec HENRY CLAY, l'un de nos plus grands hommes d'Etat, dont la vie entière a été vouée à la prospérité et aux intérêts de notre pays, et d'avoir voulu censurer les doctrines sacrées de notre foi nationale.

Les membres suivants ont présenté les bills suivants, lesquels après dispense des règles ont été référés à leurs comités respectifs.

M. Phillips—Acte pour pourvoir au paiement des commissaires nommés pour retirer et consolider les statuts de l'Etat.

M. Hough—Acte pour la rendre du devoir des juges de District de cet Etat, de donner en charge aux grands jurys un acte intitulé : acte pour pourvoir à la poursuite et à la punition des crimes qui y sont mentionnés, approuvé le 8 mars 1845.

M. Campbell—Acte pour venir au secours du dépôt médicinal de l'Université de la Louisiane; référé au comité des institutions charitables.

M. Powell—Acte pour autoriser le jury de police de la paroisse d'Ascension et la corporation de la ville de Donaldsonville, à faire construire un pont tournant sur le bayou Lafourche, à la ville de Donaldsonville,

Référé aux délégations d'Ascension, Assomption, Lafourche Intérieure, Terrebonne et St-Jacques.

M. Lambert, a présenté la pétition de l'Association Portugaise de Bienfaisance; référée au comité des institutions charitables.

M. Day—Acte pour affranchir Eloi Barabino, esclave appartenant à la succession Stefano Barabino.

M. Johnston—Acte pour amender un acte intitulé : acte pour pourvoir à l'organisation de certaines corporations dans cet Etat, approuvé le 30 avril 1847.

M. Parham—Acte pour construire trois levées dans la paroisse de Morehouse.

M. Soloman—Acte pour empêcher la collection de certaines taxes, dans la 3me Municipalité de la Nouvelle-Orléans.

M. Connely a donné avis qu'il présenterait un bill intitulé : "acte pour abroger un acte intitulé : "acte pour venir au secours de l'Association du Monument de Jackson.

Les membres suivants ont présenté les bills suivants, lesquels, après dispense des règles, ont subi leurs diverses lectures et ont passé avec leurs titres respectifs :

M. Phillips—Résolution pour faire relier 750 copies du Digeste

M. Routh—Acte pour amender un acte intitulé "acte relatif à la construction de levées dans la paroisse de Tensas, et pour créer un fonds spécial destiné aux levées, approuvé le 16 mars 1849.

Le greffier est chargé d'y enquérir le concours du Sénat.

M. Peck a présenté la résolution suivante

Résolu, que le comité de commerce est requis de rapporter immédiatement le bill, qui leur a été référé, autorisant la construction d'un magasin de poudre sur la rive droite du Mississipi dans la paroisse de Jefferson.

M. Commandeur a présenté la résolution suivante :

Attendu que la session de la Législature tire à sa fin, en conséquence,

Il est résolu, que tous les comités sont requis de rapporter, lundi le 15 courant, tous les bills qui leur ont été référés.

Sur motion, adoptée.

Par un message du Sénat, par son secrétaire, M. Walton, la signature de l'Orateur est requise aux bills suivants enrôlés du Sénat :

Acte pour venir au secours de S. W. Dorsey;

Acte pour venir au secours de Henry O. McEnery, registre du bureau des terres à Monroe, Louisiane;

Acte relatif aux legs faits par feu John McDonogh à l'Etat de la Louisiane;

Acte pour pourvoir à la souscription par les paroisses et corporations municipales de l'Etat aux actions des corporations qui entreprennent des travaux d'amélioration internes, et pour pourvoir au paiement des dites actions ;

Acte pour l'organisation de corporations pour travaux d'amélioration et d'utilité publiques.

Par le même message, le concours de la Chambre est requis aux bills suivants du Sénat :

Acte relatif aux jugements des causes récusées dans les 16me et 17me districts judiciaires;

Acte pour pourvoir à la vente d'une portion des terres marécageuses et inondées, données à l'Etat par acte du Congrès, et pour en répartir le produit;

Acte pour exempter de taxation municipale certaines propriétés de la Banque du Commerce de la Nlle-Orléans;

Par le même message, la Chambre est informée que le président du Sénat avait signé les bills enrôlés de la Chambre, intitulés :

Résolution conjointe invitant nos Sénateurs et Représentans au Congrès à faire enlever certaines obstructions à la navigation du bayou Lafourche;

Acte pour amender un acte intitulé "acte pour incorporer la ville de Vernon, approuvé le 21 février 1850.

Résolution relative au canal des Attakapas.

M. Decoux rapporte qu'il a soumis les susdits bills à l'approbation du Gouverneur.

Par un message du Gouverneur, par M. Carrigan, la Chambre est informée qu'il avait signé et approuvé les sus-dits bills.

Par le même message du Sénat, la Chambre est informée que le Sénat avait nommé un comité de conférence, composé de MM. Phillips, Martin et Gardère sur le bill intitulé :

Acte pour pourvoir à l'exécution d'esclaves et personnes de couleur libres.

Par un message du Sénat par son messager, la Chambre est informée du concours du Sénat aux amendements de la Chambre au bill intitulé :

Acte pour autoriser Henry Valmont Babin, et sa femme Florentine, à adopter Rebecca Malvina Hernandez.

Et de son concours au bill intitulé :

Acte accordant des pensions aux vétérans de 1814 et 15, avec amendements, auxquels le concours de la Chambre est requis.

Seconde Lecture

La Chambre passe ensuite au bill intitulé

Acte pour amender un acte intitulé "acte pour pourvoir à la nomination de jaugeurs dans et pour la ville de la Nouvelle-Orléans, approuvé le 24 mars 1823.

La lecture du bill ayant été faite, M. Leeds a présenté le substitut suivant :

Acte pour abolir la place de jaugeurs.

Il est résolu, &c; Qu'à partir du 1er septembre 1852, toutes lois ou portions de lois, établissant des jaugeurs, prescrivant leurs devoirs, fixant leurs honoraires et exigeant une obligation et sûretés, sont et demeurent par le présent abrogées.

Sur motion, après dispense des règles, le dit bill a passé avec son titre.

Le greffier est chargé d'en informer le Sénat.

La Chambre passe alors au bill du Sénat, intitulé :

Acte pour venir au secours de D. M. Pritchard, shérif de la paroisse de Catahoula.

M. Blocksom a présenté un substitut du même titre.

Sur motion, après dispense des règles, le substitut a été adopté.

Le greffier est chargé d'y enquérir le concours du Sénat.

La Chambre passe alors au bill intitulé :

Acte pour venir au secours de Henry Kean;

Sur motion, référé au comité général.

La Chambre passe ensuite aux bills intitulés :

Acte pour venir au secours de George McCrane et Sidney McCrante, héritiers mineurs de Malcolm McCrane, décédé;

Référé au comité général;

Résolution conjointe relative à une route depuis la rivière Mississipi jusqu'à l'établissement de Vacherie et Thibodeaux.

Sur motion, déposée sur le bureau.

La Chambre passe ensuite aux bills suivants du Sénat;

Résolution conjointe invitant l'Ingénieur d'Etat à remplir certains devoirs;

Acte pour améliorer la Fausse Rivière.

Sur motion la Chambre a refusé son concours aux dits bills.

Le greffier est chargé d'en informer le Sénat.

Acte faisant une allocation pour l'amélioration du bayou Vermillion, conformément aux recommandations de l'Ingénieur d'Etat.

Sur la motion d'adopter le bill, MM. Carr et Moss ont demandé l'appel nominal, lequel ayant été fait, il a paru que :

MM. Alexander, Arceneaux, Ard, Augustin, Bartlett, Barrilleau, Bénit, Berry, Campbell, Connelly, Couvillon, Cole, Curry, Day, Dewees, Deslondes, Decoux, Foucher, Harang, Heard, Hopkins, de St-Martin, Hopkins, de la Pointe Coupée, Hough, Dumouchel, Lagroue, Lambert, Lewis, Lumsden, Meehan, Mire, Moreau, Morgan, Moise, Moss, Nounez, Payne, Peck, Price, Prescott, Powell, Pujo, Ranney, Richardson, Robin, Rogers, Ronquillo, Ryan, Solomon, Summers, Théard, Weinheimer, Welsh, Williamson et White—54 membres ont voté affirmativement; et que

MM. Blocksom, Chaplin, Chapman, Carr, Commandeur, Devergès, Hawthorn, Hough, Livingston, Looney, McCutchen, Munday, Parham, Philips, Pugh Rivers, Scarborough, Smart, Selby, Sever, Story, Thompson, de Jackson, Thompson, de Ste-Hélène, et Vaughn — 25 membres ont voté négativement.

En conséquence, le dit bill a été adopté avec son titre.

Le greffier a été chargé d'en informer le Sénat.

Par un message du Sénat, par son messager, la Chambre est informée du concours du Sénat aux bills et résolutions de la Chambre, intitulés :

Acte pour venir au secours de J. Aguillard, collecteur des taxes d'Etat pour le 9me district représentatif de la ville de la Nlle Orléans;

Acte pour répartir l'Etat en districts congressionnels;

Acte pour venir au secours d'Allen Harris, collecteur de la paroisse de Claiborne;

Acte pour pourvoir à la collection des taxes d'Etat dans la paroisse de Vermillion, pour les années 1850 et 51;

Acte pour venir au secours de J. A. Bonneval;

Acte pour autoriser J. A. Bonneval à collecter les taxes non-payées de l'année 1850 et les licences de 1851;

Résolution conjointe nommant un comité de conférence au sujet de la Compagnie de Navigation d'Orléans, et que le président avait nommé du dit comité MM. Benjamin, Kenner et Snyder;

Résolution conjointe relative à la traduction des bills des deux Chambres de la Législature.

Par le même message, le concours de la Chambre est requis aux bills suivants du Sénat :

Acte faisant une allocation pour achever la Maison d'Etat à Bâton-Rouge;

Acte pour fixer les sessions des Cours du 8me district judiciaire;

Acte supplémentaire à un acte pour incorporer la ville de Mansfield, paroisse de De Soto, approuvé le 15 avril 1847.

Sur motion, la Chambre a reconsidéré le vote pour déposer la résolution suivante sur la table:

Résolution allouant la somme de $3,000 à l'effet d'améliorer les routes, depuis la ligne de l'Etat du Mississipi jusqu'aux villes de Covington et Madisonville.

M. Day a présenté l'amendement suivant :

Et que la somme de $3,000 est aussi allouée pour améliorer les routes de la paroisse de Ste-Marie;

Sur motion, déposé sur le bureau

Sur la motion de déposer la résolution sur le bureau, MM. Parham et Thompson, de Ste-Hélène, ont demandé l'appel nominal, lequel ayant été fait, il a paru que :

MM. Barilleau, Berry, Chapman, Carr, Commandeur, Connelly, Couvillon, Curry, Day, Dalferes, Devergès, Fleming, Harang, Heard, Hough, Lagroue, Lambert, Leeds, Livingston, Looney, Meehan, Morgan, Moss, Parham, Phillips, Pugh, Rivers, Robin, Routh, Scarborough, Smart, Story, Théard, Thompson, de Jackson, Vaughn, et White,—37 membres ont voté affirmativement, et que

MM. Alexander, Arceneaux, Ard, Augustin, Blocksom, Campbell, Cole, Dewees, Deslondes, Decoux, Edwards, Foucher, Hawthorn, Hopkins, de St-Martin, Hopkins, de Pointe Coupée, Hughes, Dumouchel, Johnston, Lathrop, Lewis, Lumsden, Mire, Moreau, Munday, Payne, Peck, Price, Prescott, Powell, Pujo, Ranney, Rogers, Ronquillo, Sever, Solomon, Summers, Thompson, de Ste Hélène, Weinheimer, et Williamson,—40 membres ont voté négativement.

En conséquence la dite motion a été rejetée.

M. Ard a présenté le bill suivant comme substitut :

Acte pour allouer $3000 pour l'amélioration des routes, depuis la limite de l'Etat du Mississipi jusqu'aux villes de Covington et Madisonville.

Sur la motion d'adopter ledit bill à la 3e lecture, MM. Connely et Théard ont demandé l'appel nominal, lequel ayant été fait, il a paru que

MM. Alexander, Ard, Augustin, Bénit, Campbell, Cole, Dewees, Decoux, Edwards, Foucher, Hawthorn, Hopkins, de Pointe Coupée, Hughes, Johnston, Lewis, Lumsden, Meehan, Mire, Payne, Peck, Price, Ranney, Rogers, Ronquillo, Solomon, Summers, Thompson, de Ste-Hélène, Weinheimer et Welsh,—29 ont voté affirmativement, et que

MM. Arceneaux, Bartlett, Barilleau, Berry, Blocksom, Chapman, Carr, Commandeur, Connelly, Couvillon, Day, Dalferes, Devergès, Deslondes, Fleming, Gardiner, Harang, Heard, Hough, Leeds, Looney, McCutchen, Moreau, Morgan, Munday, Parham, Prescott, Phillips, Pugh, Pujo, Rivers, Richardson, Robin, Routh, Scarborough, Smart, Sever, Story, Théard, Thompson, de Jackson, Vaughn et Williamson, —42 membres ont voté négativement.

En conséquence ledit bill a été rejeté.

M. Benit au nom du comité d'enrôlemens rapporte comme dûment enrôlés :

Acte pour venir au secours de J. A. Bonneval;

Acte pour autoriser J. A. Bonneval à collecter les taxes non payées de l'année 1850, et les licences de l'année 1851.

L'Orateur ayant signé lesdits bills, le greffier est chargé d'en enquérir la signature du Président du Sénat.

Par un message du Sénat, la Chambre est informée que le Président avait signé les susdits bills.

M. Moreau rapporte qu'il a soumis les susdits bills à l'approbation du Gouverneur.

Par un message du Gouverneur, par son secrétaire M. Carrigan, la Chambre est informée qu'il avait signé et approuvé les susdits bills.

2des lectures.

La Chambre passe ensuite aux bills intitulés :

Acte pour protéger d'inondation les paroisses d'Orléans et de Jefferson et pour pourvoir à leur desséchement.

Sur motion, déposé sur le bureau.

Acte pour venir au secours de D. C. Labatt.

Référé au comité de finance.

Acte pour venir au secours de Chas. H. Boyet, de la paroisse Rapides.

Référé au comité général.

Acte pour venir au secours de la Bibliothèque du Lycée dans la ville de la Nouvelle-Orléans.

Sur motion, déposé sur le bureau.

Acte pour venir au secours d'Armand Hulot.

Référé au comité général.

Acte pour régulariser les charges de notaires publics dans et pour la ville de la Nlle-Orléans.

Sur motion, déposé sur le bureau.

Acte pour venir au secours de S. et R. Tillotson.

Référé au comité général.

Acte pour venir au secours de Daniel Hoard.

Référé au comité général.

Acte pour venir au secours des 1re et 2de Municipalités de la Nouvelle-Orléans.

Référé au comité général.

Acte accordant une pension viagère à Marie St-Amand, l. c. l., veuve d'Isidore McCarty Honoré, vétéran de 1814 et 15.

Référé au comité général.

Acte pour venir au secours de Johnson Moss.

Référé au comité général.

Acte pour augmenter le salaire de l'avocat de District pour le 1er district judiciaire.

Lecture ayant été faite dudit bill, M. Vaughn a fait la motion d'effacer $2500, laquelle motion a prévalu.

Sur la motion de déposer le bill sur le bureau, MM. Pugh et McCutchen ont demandé l'appel nominal, lequel ayant été fait, il a paru que

MM. Ard, Barilleau, Barlett, Berry, Chapman, Carr, Edwards, Gardiner, Hopkins, Livingston, McCutchen, Munday, Payne, Peck, Pugh, Rivers, Robin, Routh, Rogers, Scarborough, Smart, Selby, Thompson, de Jackson, Thompson de Ste-Hélène et Welsh.—24 membres ont voté affirmativement, et que

MM. Arceneaux, Augustin, Barlett, Blocksom, Chaplin, Campbell, Commandeur, Connelly, Cole, Curry, Day, Dalferes, Devergès, Dewees, Deslondes, Decoux, Fleming, Foucher, Hawthorn, Heard, Hough, Hughes, Johnston, Lathrop, Lagroue, Lambert, Leeds, Lewis, Looney, Lumsden, Meehan, Mire, Moore, Morgan, Moise, Moss, Parham, Price, Prescott, Phillips, Powell, Pujo, Ranney, Richardson, Ronquillo, Ryan, Sever, Solomon, Story, Summers, Théard, Vaughn, Weinheimer, Williamson, et White,—56 membres ont voté négativement.

En conséquence, ladite motion a été rejetée.

M. Moise a fait la motion de remplir le blanc par $2000.

Sur motion, la section a été adoptée ainsi amendée.

Sur motion, après dispense des règles, ledit bill a été adopté avec son titre.

Le greffier est chargé d'y enquérir le concours du Sénat.

Messages du Sénat.

2de Lecture.

La Chambre passe ensuite aux bills suivants du Sénat :

Acte pour amender un acte intitulé: Acte pour régulariser la manière de faire les ventes judiciaires, approuvé le 27 février 1852;

Acte pour autoriser et inviter le trésorier d'Etat à collecter du Gouvernement Général, certaines sommes dues pour la vente de terres marécageuses;

Acte pour autoriser Judith Toutant, femme d'Emile Legendre, à vendre certains esclaves;

Acte pour régler l'enseignement des élèves de l'Institut maçonique à Pleasant Hill, Louisiane;

Acte pour venir au secours de Harrison Rogers, shérif de la paroisse de St-Landry.

Sur motion, après dispense des règles, lesdits bills ont reçu le concours de la Chambre, et le greffier est chargé d'en informer le Sénat.

La Chambre a ensuite passé aux bills intitulés:

Acte pour pourvoir à un fonds de jurés pour payer les jurés dans la paroisse d'Est Bâton-Rouge;

Acte relatif à la corporation de la ville de Shreveport;

Acte pour changer les sessions de la Cour d'Est et Ouest Bâton-Rouge,

Acte pour autoriser Thomas W. Read et sa femme Elizabeth Fearing à adopter Thomas Reed Roger, leur neveu;

Acte pour requérir le surintendant de la paroisse Franklin de payer R. L. Whyte, surintendant de la paroisse Ouachita.

Acte pour émanciper Alexander Cooper Green.

[illegible]

Acte pour venir au secours de W. H. Williams;

Acte pour augmenter le nombre des jurés dans les paroisses de St-Bernard et Plaquemines;

Acte pour augmenter le nombre des jurés dans la paroisse de Caddo, de 60 à 100;

Acte relatif au tirage des jurés dans les paroisses d'Union, Claiborne et Morehouse.

Sur motion, après dispense des règles, lesdits bills ont subi leurs diverses lectures et ont passé avec leur titre.

Le greffier est chargé d'y enquérir le concours du Sénat.

Acte pour pourvoir à la compensation de l'avocat-assistant, employé par l'avocat-général dans le procès de l'Etat de la Louisiane vs les exécuteurs de John McDonogh et autres.

Le bill ayant été lu, M. Campbell a fait la motion de déposer le bill sur la table.

Pendant la discussion, la Chambre s'est ajournée à 5 heures ce soir.

VENDREDI SOIR, 12 mars 1852.

La Chambre se réunit conformément à l'ajournement.

L'appel nominal constate un quorum.

Le journal de ce matin est lu et approuvé.

L'orateur a présenté à la Chambre une communication de l'Ingénieur d'Etat, qui, sur motion, a été référée au comité du pénitentiaire.

M. Phillips a présenté la résolution suivante :

Résolu, Que pendant le reste de la session il ne sera pas nécessaire que la Chambre se forme en comité général pour la considération de bills faisant des allocations; mais la Chambre disposera de tels bills.

Que tous les règlements de la Chambre relatifs au comité général soient et demeurent par le présent abolis.

Sur motion, la dite résolution a été adoptée.

La Chambre a passé alors au bill intitulé :

Acte pour pourvoir à la compensation de l'avocat-assistant employé par l'avocat-général, dans le procès de l'Etat de la Louisiane vs les exécuteurs de John McDonogh et autres.

M. Campbell a présenté ce qui suit, comme amendement :

D'effacer les mots "chacun une somme égale à 1 1/4 pour cent sur la valeur de la propriété qui pourra être recouvrée par l'Etat," et d'insérer les mots "la somme de $2,500 chaque en plein, dans le cas où ils établiraient la réclamation de l'Etat."

Sur motion, le bill a été déposé sur le bureau.

Congé est accordé à M. Pujo, pour le reste de la session.

La Chambre passe alors au bill intitulé :

Acte pour amender un acte intitulé: "acte pour incorporer l'académie de jeunes filles d'Iberville.

Sur la motion de reconsidérer le vote pour rejeter le bill, la Chambre a refusé de reconsidérer.

2nde lecture.

La Chambre a alors passé aux bills suivants :

Acte pour venir au secours de J. B. Hebert.

Acte pour [illegible] la collection de certaines taxes, dans la 3me Municipalité de la Nouvelle-Orléans.

Sur motion, après dispense des règles, les dits bills ont passé avec leurs titres.

Le greffier est chargé d'y enquérir le concours du Sénat.

Acte pour pourvoir au débours du fonds d'écoles publiques, dans la paroisse de Lafayette.

Résolution pour exempter du service de juré les membres du jury de police de la paroisse de Plaquemines, pendant le terme pour lequel ils sont élus.

Acte pour construire des levées dans la paroisse de Morehouse.

Acte pour améliorer la navigation de la Rivière Sabine.

Sur motion, tous les susdits bills ont été déposés sur le bureau.

La Chambre passe ensuite au bill intitulé :

Acte pour rembourser à la paroisse de Pointe-Coupée, certaines dépenses encourues par elle.

Le bill ayant été lu, M. Selby a offert le bill suivant comme substitut :

Acte faisant une allocation aux paroisses de Carroll et Pointe-Coupée, relativement aux levées.

M. Rivers a présenté le *proviso* suivant :

Pourvu que la somme de $30,000 sera payée à la paroisse de Concordia, pour achever la levée d'Henderson Point.

Sur motion, le substitut et proviso ont été déposés sur le bureau.

M. Parham a présenté le substitut suivant :

Il est décrété &c; Que toutes levées, qui ont été construites depuis la concession des terres marécageuses qui a été faite et qui pourront être faite et acceptée par l'Etat comme une portion de son système de levées, seront payées des fonds provenant de la vente des terres marécageuses.

M. Lathrop a fait la motion d'amender l'amendement en ajoutant après le mot "construites" les mots "et toutes sommes dépensées pour les levées."

Sur motion, le substitut a été déposé sur le bureau.

Sur la motion de déposer le bill sur le bureau, MM. Rivers et Hopkins, de Pointe-Coupée, ont demandé l'appel nominal, lequel ayant été fait, il a paru que

MM. Bartlett, Berry, Blocksom, Chaplin, Chapman, Carr, Campbell, Commandeur, Devergès, Dewees, Edwards, Gardiner, Hough, Hughes, Lathrop, Leeds, Livingston, Looney, McCutchen, Morgan, Parham, Ranney, Routh, Rogers, Scarborough, Smart, Selby, Thompson, de Jackson, Thompson, de Ste Hélène, Vaughn, Welsh et Williamson—32 membres ont voté affirmativement, et que

MM. Alexander, Arceneaux, Ard, Augustin, Barilleau, Barrow, Cole, Curry, Day, Decoux, Dumouchel, Fleming, Hawthorn, Harang, Heard, Hopkins, de St-Martin, Hopkins, de la Pointe Coupée, Johnston, Lagroue, Lambert, Meehan, Moreau, Moss, Payne, Peck, Price, Phillips, Powell, Pugh, Rivers, Richardson, Robin, Ronquillo, Ryan, Sever, Story, Summers, Théard et Weinheimer—39 membres ont voté négativement.

En conséquence, ladite motion a été rejetée.

Sur la motion d'adopter le bill,

MM. Alexander, Arceneaux, Augustin, Barilleau, Barrow, Chapman, Cole, Curry, Decoux, Fleming, Harang, Heard, Hopkins de la Pointe-Coupée, Hopkins, de St. Martin, Dumouchel, Johnston, Lagroue, Lambert, Meehan, Moss, Moss, Payne, Peck, Price, Phillips, Powell, Pugh, Rivers, Robin, Ronquillo, Ryan, Sever, Story, Summers, Théard et Weinheimer—36 membres ont voté affirmativement, et que

MM. Bartlett, Berry, Blocksom, Chaplin, Carr, Campbell, Commandeur, Day, Devergès, Dewees, Edwards, Hough, Hughes, Lathrop, Livingston, Leeds, Looney, McCutchen, Morgan, Parham, Ranney, Richardson, Routh, Rogers, Scarborough, Smart, Selby, Thompson, de Jackson, Thompson, de Ste-Hélène, Vaughn, Welsh et Weinheimer—32 membres ont voté négativement.

En conséquence, le dit bill a passé à sa 2me lecture pour être mis à sa 3me lecture demain.

Par un message du Sénat, par son secrétaire M. Walton, la signature de l'Orateur est requise aux bills suivants, enrôlés du Sénat.

Acte pour venir au secours de B. F. Thompson et autres;

Acte pour autoriser Judith Toutant, femme d'Emile Legendre, à vendre certains esclaves.

Acte pour légaliser la taxe de $25,000 imposée le 21 décembre 1851, par le juri de police de la Pointe-Coupée;

Acte pour amender un acte intitulé: acte pour autoriser l'achat du Digeste de Martin et du Digeste et Index général de Deslix, approuvé le 7 mars 1845;

Acte pour amender un acte intitulé : acte pour régulariser la manière de faire les ventes judiciaires, approuvé le 29 février 1852;

Acte pour venir au secours de David Clark, de Rapides;

Acte pour venir au secours de W. Miou, D. B. Ramsey et G. M. Ramsey, de la paroisse Ouachita;

Résolution au sujet du testament John Mc Donough, approuvant la conduite de l'Avocat-Général.

Par le même message, le concours de la Chambre est requis aux bills suivants :

Acte pour venir au secours de John Boyd, de la paroisse Morehouse:

Acte pour venir au secours de M. F. Andry;

Acte pour venir au secours des suretés de John W. Hays, ci-devant collecteur de taxes pour la paroisse d'Est Feliciana, pour les taxes de 1849.

Sur motion la Chambre s'est ajournée jusqu'à demain à 9 heures.

SAMEDI, 13 mars 1852.

La Chambre se réunit conformément à l'ajournement.

L'appel nominal constate un quorum.

Le journal d'hier est lu et approuvé.

Congé est accordé à MM. Solomon et Bénit pendant le reste de la session.

Congé est accordé à MM. Richardson et Robertson.

M. Rivers a donné avis qu'il ferait la motion de reconsidérer le vote sur le bill "pour rembourser $25,000 à la Pointe-Coupée."

M. Ryan a donné avis qu'il ferait la motion de reconsidérer le vote sur le bill "pour construire des levées dans la paroisse de Morehouse."

M. Day au nom du comité sur le Pénitentiaire.

Acte concernant le Pénitentiaire, le rapporte en demandant à en être déchargé de toute considération ultérieure.

M. Parham, au nom du comité de finance, auquel avait été référé le bill du Sénat intitulé.

Acte faisant des allocations pour payer les frais de certains procès dans la paroisse de Madison, rapporte par le substitut intitulé :

Acte faisant une allocation pour payer les frais de certains procès dans la paroisse de Madison.

Sur motion, après dispense des règles, ledit bill a passé avec son titre. Le greffier est chargé d'y enquérir le concours du Sénat.

La Chambre passe ensuite aux amendemens du Sénat au bill intitulé :

Acte accordant des pensions aux vétérans de 1814 et 1815.

Sur motion, la Chambre a donné son concours à deux des amendemens, et s'est refusé au troisième. Le greffier est chargé d'en informer le Sénat.

M. Chaplin, au nom du comité des terres publiques, auquel avait été référé un acte pour venir au secours des citoyens des 5e et 6e districts de juri de la paroisse d'Ascension, le rapporte sans amendemens.

M. Price, au nom du comité des institutions charitables, auquel avait été référé le bill intitulé: Acte pour venir au secours du dépôt médicinal de l'Etat de la Louisiane, rapporte par substitut intitulé :

Acte pour mettre en vigueur plus efficacement les dispositions d'un acte intitulé : acte pour perfectionner l'éducation médicale dans la Louisiane, approuvé le 21 mars 1850.

M. Devergès, au nom du comité de finance, rapporte un bill intitulé :

Acte pour autoriser le [illegible]

[illegible] à des canaux pour navires, le rapporte sans amendements.

Le même membre au nom du même comité, auquel avaient été référés les bills intitulés.

Acte pour autoriser la compagnie du Canal et Bassin à traverser certaines routes et places, derrière la Nouvelle-Orléans;

Acte pour autoriser la construction d'un magasin à poudre dans la paroisse de Jefferson, les rapporte en demandant à en être déchargé de toute considération ultérieure.

M. Sever, au nom du comité judiciaire, auquel avait été référée la résolution d'instructions au comité judiciaire, sur l'article 99 de la Constitution, le rapporte et demande à en être déchargé de toute considération ultérieure.

M. Pugh, au nom du comité spécial, auquel avait été référé le bill intitulé

Acte pour autoriser le jury de police de la paroisse Ascension et la corporation de la ville de Donaldsonville à faire construire un pont-tournant sur le Bayou Lafourche, à la ville de Donaldsonville, y fait un rapport défavorable.

M. Phillips, au nom du comité de conférence, auquel avait été référé le bill intitulé

Acte pour pourvoir à l'exécution d'esclaves et personnes de couleur libres, le rapporte par substitut intitulé :

Acte pour pourvoir à l'exécution d'esclaves

Sur motion, après dispense des règles, ledit substitut a été adopté.

Le greffier est chargé d'y enquérir le concours du Sénat.

M. Théard, au nom du comité d'enrôlemens, rapporte comme dûment enrôlés les bills suivants:

Acte pour venir au secours de J. Aguillard, collecteur de taxes d'Etat pour le 9me district représentatif de la Nouvelle-Orléans;

Acte pour venir au secours d'Allen Harris, collecteur de la paroisse de Claiborne.

L'Orateur ayant signé lesdits bills, le greffier est chargé d'y enquérir la signature du Président du Sénat.

M. Morgan a donné avis qu'il ferait la motion de reconsidérer le bill intitulé :

Acte faisant une allocation pour l'amélioration de la rivière Sabine.

M. Moise, au nom du comité spécial auquel avait été référé le veto du Gouverneur sur la compagnie de Navigation, rapporte par bill intitulé :

Acte relatif à la compagnie de Navigation de la Nouvelle-Orléans, le Bayou St-Jean et le Canal Carondelet.

Sur motion, après dispense des règles, ledit bill a subi ses différentes lectures et a passé avec son titre.

Le greffier est chargé d'y enquérir le concours du Sénat.

M. Hawthorn a présenté une pétition de l'Association Charitable des Pompiers.

La Chambre a passé à l'ordre spécial :

Acte pour pourvoir à l'incorporation de toute cette portion de la paroisse d'Orléans située sur la rive droite du Mississipi avec la Nouvelle-Orléans.

La 1ère section ayant été lue, M. Rivers a fait la motion de la déposer sur le bureau, et MM. Théard et Augustin ont demandé l'appel nominal, lequel ayant été fait, il a paru que

MM. Alexander, Barrow, Bénit, Carr, Campbell, Commandeur, Connelly, Curry, Day, Dalférès, Devergès, Dewees, Fleming, Foucher, Gardiner, Hawthorn, Heard, Hopkins, de la Pointe-Coupée, Dumouchel, Johnston, Lathrop, Lagroue, Lewis, Looney, Lumsden, McCutchen, Morgan, Parham, Price, Powell, Pugh, Ranney, Rivers, Robin, Routh, Scarborough, Sever, Solomon, Story, Summers, Thompson, de Ste-Hélène, Vaughn et White—43 membres ont voté affirmativement.

Et que MM. Ard, Augustin, Bartlett, Berry, Blocksom, Chaplin, Chapman, Couvillon, Cole, Decoux, Edwards, Harang, Hopkins, de St-Martin, Hough, Hughes, Lambert, Lewis, Livingston, Meehan, Moise, Moss, Munday, Payne, Peck, Prescott, Philips, Rogers, Ronquillo, Ryan, Smart, Selby, Taylor, Théard, Terrell, Thompson, de Jackson, Weinheimer, Welsh et Williamson—38 membres ont voté négativement.

En conséquence le dit bill a été déposé sur le bureau.

Par un message du Sénat, par son messager, la Chambre est informée que le Président du Sénat avait signé les bills suivants de la Chambre :

Acte pour venir au secours de John H. Armat.

Résolution conjointe concernant la bibliothèque d'Etat.

Acte pour l'amélioration du Bayou Lafourche.

Acte pour venir au secours de Lewis F. Steele.

M. Bénit, au nom du comité d'enrôlement, rapporte qu'il a soumis les susdits bills à l'approbation du Gouverneur.

Par un message du Gouverneur, par son secrétaire, M. Carrigan, la Chambre est informée qu'il avait signé et approuvé les sus-dits bills.

Par le même message du Sénat, la signature de l'Orateur est requise au bill suivant, enrôlé, du Sénat :

Acte pour abroger un acte intitulé : Acte pour encourager les corps de volontaires de la 1re division de la milice de la Louisiane approuvé le 7 mars 1845.

M. Bénit, ayant rapporté ledit bill comme dûment enrôlé, l'Orateur l'a signé et le greffier a été chargé d'en informer le Sénat.

Par le même message, le concours de la Chambre est requis aux bills suivants :

Acte pour abroger un acte pour établir un bureau de statistiques, approuvé le 16 mars 1845.

Acte relatif au recensement de l'Etat.

M. Bénit, au nom du comité d'enrôlemens, rapporte comme dûment enrôlés :

Acte pour amender un acte intitulé: Acte pour autoriser l'achat des Rapports de Martin, et du Digeste et Index de Deslix, approuvé le 7 mars 1848.

Acte pour légaliser la taxe de $25,000 imposée le 1er septembre 1851 par le juri de police de la Pointe-Coupée.

Acte pour venir au secours de Benj. F. Thompson et autres.

Acte pour venir au secours de Wm Micou, D. B. Ramsey et G. W. Ramsey, de la paroisse Ouachita.

Acte pour autoriser Judith Toutant, femme d'Emile Legendre, à vendre certains esclaves.

Acte pour venir au secours de David Clark, de la paroisse de Rapides.

Acte pour amender un acte pour régulariser les ventes judiciaires, approuvé le 27 février 1852.

Résolution approuvant la conduite de l'avocat-général, au sujet du testament de John McDonough.

L'Orateur ayant signé les dits bills, le greffier est chargé d'y demander la signature du président du Sénat.

Le même membre rapporte comme dûment enrôlés les bills de la Chambre intitulés :

Acte pour pourvoir à la collection des taxes d'Etat, dans la paroisse de Vermillion pour les années 1850 et 1851.

Acte pour répartir l'Etat en Districts Congressionnels.

L'Orateur les ayant signés, le greffier est chargé d'y enquérir la signature du Président du Sénat.

La Chambre passe ensuite au bill intitulé :

Acte pour prescrire la manière de disposer des terres de ceux qui ont négligé de payer leurs taxes.

Sur motion, les différentes sections ont été lues, amendées et adoptées.

Sur motion, après dispense des règles, ledit bill a subi ses 2me et 3me lectures et a passé avec son titre.

Le greffier est chargé d'y enquérir le concours du Sénat.

La Chambre passe alors au bill du Sénat, intitulé :

Acte pour amender un acte intitulé : Acte pour pourvoir au recensement et à la collection des taxes dans cet Etat, approuvé le 21 mars 1850.

Sur motion, les différentes sections ont été lues, amendées et adoptées.

Sur motion, après dispense des règles, le dit bill a subi ses diverses lectures et a passé avec son titre.

Le greffier est chargé d'y enquérir le concours du Sénat.

La Chambre passe ensuite au bill intitulé :

Acte pour abolir la taxe sur les capitaux et sur l'argent placé à intérêt.

Sur motion, après dispense des règles, ledit bill a subi ses diverses lectures et a passé avec son titre.

Le greffier est chargé d'y enquérir le concours du Sénat.

La Chambre a passé ensuite au bill intitulé :

Acte pour changer la manière de payer les frais des poursuites criminelles dans l'Etat.

Sur la motion d'adopter la 1re section, MM. Augustin et Parham ont demandé l'appel nominal, lequel ayant été fait, il a paru que :

MM. Alexander, Bartlett, Berry, Blocksom, Chapman, Carr, Connelly, Cole, Curry, Day, Dalferes, Deslondes, Gardiner, Harang, Heard, Hopkins, de St. Martin, Hough, Johnston, Lagroue, Lewis, Livingston, Looney, McCutchen, Morgan, Moss, Munday, Parham, Payne, Prescott, Phillips, Powell, Pugh, Rivers, Robin, Routh, Rogers, Ryan, Scarborough, Selby, Terrell, Thompson, de Jackson, Vaughn, Welsh, Williamson et White—43 membres ont voté affirmativement, et que

MM. Ard, Augustin, Bénit, Chaplin, Campbell, Commandeur, Devergès, Dewees, Edwards, Fleming, Foucher, Hawthorn, Hughes, Dumouchel, Lathrop, Lambert, Leeds, Lumsden, Meehan, Moise, Peck, Price, Ranney, Ronquillo, Smart, Sever, Solomon, Story, Summers, Taylor, Théard, Thompson de St-Hélène, Weinheimer—33 membres ont voté négativement.

En conséquence la dite section a été adoptée.

M. Moise a présenté ce qui suit, comme section additionnelle.

Il est décrété &c., que les honoraires, salaires, dépenses &c., dont fait mention ce bill, qui devront être payés par les autorités, seront fixés, et réglés par les dites autorités; jusqu'à ce que ceci soit fait par les dites autorités les honoraires, salaires et dépenses resteront ainsi qu'ils sont fixés par la loi, et seront payés par les autorités.

Sur motion, la dite section additionnelle a été adoptée.

Sur motion, après dispense des règles, ledit bill a subi ses différentes lectures et a passé avec son titre, ainsi amendé.

Le greffier a été chargé d'y enquérir le concours du Sénat.

La Chambre a ensuite passé au bill intitulé :

Acte accordant des pouvoirs additionnels aux juris de police, à l'effet de pourvoir au paiement des frais de poursuites criminelles.

Sur motion, après dispense des règles, le dit bill a passé avec son titre.

Le greffier est chargé d'y enquérir le concours du Sénat.

Par un message du Sénat par M. Hamilton, son messager, la Chambre est informée que le Sénat avait refusé son concours aux bills suivants de la Chambre:

[illegible]

Acte pour changer le bill [illegible] intitulé : acte pour amender [illegible] obligations des collecteurs [illegible] fonctionnaires publics, approuvé le 16 mars 1848.

Et que le Sénat avait donné son concours au bill intitulé :

Acte pour autoriser le jury de police des différentes paroisses de cet Etat, à pourvoir au maintien des pauvres et indigents dans leurs paroisses respectives;

Avec amendement, auxquels le concours de la Chambre est requis.

Et que le concours de la Chambre est requis aux bills intitulés :

Acte fixant les honoraires de la charge d'annotateur des aliénations, et d'hypothèques de la Nouvelle-Orléans;

Résolution invitant nos Sénateurs et Représentans au Congrès à faire application pour des sections de terres alternatives pour les chemins de fer;

Et qu'il avait adopté en substitut au bill intitulé :

Acte pour [illegible] sur les terres appartenant à l'Etat de la Louisiane, du titre suivant :

Acte pour [illegible]

Et que le Sénat [illegible] bills de la Chambre [illegible]

Acte autorisant [illegible] arrêts rendus [illegible] dans la ville de la Nouvelle-Orléans.

Acte pour pourvoir [illegible] W. Pratt de la maison [illegible] & Co., devant fermiers du pénitencier.

Et qu'il avait donné son [illegible] bill de la Chambre, intitulé :

Acte pour donner le droit de [illegible] à travers les rues et places [illegible] compagnie du chemin de fer de [illegible] Pontchartrain, avec amendement, auxquels le concours de la Chambre est requis.

Par un autre message, la Chambre est priée d'accorder au Sénat le privilège de retirer le dit bill, ce qui a été accordé.

La Chambre a passé ensuite au bill intitulé:

Acte pour pourvoir à la confection d'un livre de plans à l'usage du bureau des assesseurs de la Nouvelle-Orléans.

Sur motion, après dispense des règles le dit bill a subi ses diverses lectures et a passé avec son titre.

Le greffier est chargé d'y enquérir le concours du Sénat.

La Chambre passe alors au bill intitulé:

Acte pour construire trois levées dans la paroisse de Morehouse.

La motion de reconsidérer le vote sur le dit bill a prévalu.

La Chambre passe alors au bill intitulé :

Acte pour réduire les salaires et fixer les dépenses casuelles des officiers de l'Etat.

Le bill ayant été lu, M. Williamson a fait la motion de le déposer sur le bureau.

MM. Augustin, Barilleau, Barrow, Chapman, Connelly, Cole, Deslondes, Dewees, Foucher, Lagroue, Lambert, Moss, Price, Powell, Ranney, Ryan, Théard et Williamson—18 membres ont voté affirmativement, et que

MM. Alexander, Arceneaux, Ard, Bartlett, Bénit, Berry, Blocksom, Chaplin, Carr, Commandeur, Day, Dalferes, Devergès, Decoux, Edwards, Fleming, Gardiner, Hawthorn, Harang, Heard, Hopkins, de St-Martin, Hopkins, de P.-C., Hough, Hughes, Dumouchel, Johnston, Lathrop, Lewis, Livingston, Looney, Lumsden, McCutchen, Meehan, Morgan, Moise, Munday, Parham, Payne, Prescott, Phillips, Pugh, Robin, Routh, Rogers, Robertson, Ronquillo, Scarborough, Smart, Selby, Sever, Story, Summers, Terrell, Taylor, Thompson, de Jackson, Thompson, de Ste-Hélène, Vaughn, Weinheimer, Welsh et White—[illegible] membres ont voté négativement.

En conséquence, la dite motion a été rejetée.

M. Connelly a fait la motion de faire imprimer le bill et de le mettre à l'ordre du jour pour lundi, laquelle motion a été rejetée.

La 1re section ayant été lue, M. Moise a présenté l'amendement suivant :

"Pourvu que la réduction dans le salaire du Gouverneur n'aura lieu que lorsque l'Etat aura fait construire et garnir une maison convenable pour la demeure du Gouverneur."

Sur motion, le dit amendement a été déposé sur le bureau.

M. Augustin a fait la motion d'effacer $4,000 et d'insérer $5,000, pour le salaire du Gouverneur.

Sur motion, la dite motion a été rejetée.

M. Cole a fait la motion d'effacer [illegible] et d'insérer $2,000, pour le salaire de l'Auditeur général.

Sur motion, le dit amendement a été déposé sur le bureau.

M. Ryan a fait la motion d'effacer $1,500 et d'insérer $2000.

Sur motion, déposé sur le bureau.

M. Connelly a fait la motion d'effacer $1,800 et d'insérer $2500 pour le salaire du surintendant de l'éducation publique.

Sur motion, déposée sur le bureau.

M. Cole a fait la motion d'effacer [illegible] et d'insérer $15 pour le salaire du greffier.

Sur motion, déposée sur le bureau.

M. Price a fait la motion d'effacer [illegible] et d'insérer $20 [illegible]

Sur motion, déposée sur le bureau.

M. Ryan fait la motion d'amender en insérant $15.

Sur motion, déposée sur le bureau.

M. Connelly a fait la motion d'effacer $500 pour frais de voyage du surintendant d'éducation publique.

Sur motion, déposée sur le bureau.

Sur motion, les 1re et 2me sections ont été adoptées.

Sur la motion d'adopter le bill à sa 3me lecture, MM. Williamson et Parham ont demandé l'appel nominal, lequel ayant été fait, il a paru que

MM. Alexander, Arceneaux, Ard, Bénit, Berry, Blocksom, Chaplin, Carr, Campbell, Commandeur, Connelly, Cole, Curry, Day, Dalférès, Devergès, Dewees, Deslondes, Decoux, Edwards, Fleming, Foucher, Gardiner, Hawthorn, Harang, Heard, Hopkins, de St-Martin, Hopkins, de la Pointe Coupée, Hough, Hughes, Johnston, Lathrop, Leeds, Lewis, Livingston, Looney, Lagroue, Lumsden, McCutchen, Meehan, Morgan, Moise, Munday, Parham, Payne, Peck, Price, Prescott, Phillips, Powell, Pugh, Rivers, Robin, Routh, Rogers, Scarborough, Smart, Selby, Story, Summers, Taylor, Terrell, Thompson, de Jackson, Thompson, de Ste-Hélène, Vaughn, Welsh, Williamson et White—70 membres ont voté affirmativement, et que :

MM. Augustin, Barrow, Chapman, Dumouchel, Lambert, Moss, Ranney, Ronquillo, Ryan et Théard ont voté négativement.

En conséquence, le bill a reçu le concours de la Chambre.

Le greffier est chargé d'en informer le Sénat.

M. McCutchen a présenté la résolution suivante :

Il est résolu, que [illegible] le 26 courant la Chambre [illegible] et que l'usage de la Chambre [illegible] membres de la convention [illegible] jour, à Bâton-Rouge.

Sur motion, la Chambre s'est ajournée jusqu'à 9 heures, ce soir.

SAMEDI SOIR, 13 mars 1852.

La Chambre se réunit conformément à l'ajournement.

L'appel nominal constate un quorum.

La Chambre se dispense de la lecture du journal.

Sur motion, le bill intitulé :

Acte pour dessécher, rendre cultivables et disposer des terres marécageuses et inondées données à l'Etat par acte du Congrès, intitulé :

Acte pour aider l'Etat de la Louisiane à dessécher ses terres marécageuses, approuvé le 2 mars 1849, a été mis à l'ordre spécial du jour pour lundi le 15 mars, de suite après la lecture du journal.

Et le bill intitulé :

Acte pour organiser des [illegible] d'arpentages dans l'Etat de la Louisiane a été mis à l'ordre spécial du jour [illegible] immédiatement après le [illegible]

La Chambre passe alors au bill intitulé :

Acte faisant des allocations pour les dépenses générales de l'Etat pour les années 1852 et 1853.

La 1re section ayant été lue, M. Augustin a fait la motion d'insérer :

"Pour l'Association charitable pour venir au secours des orphelins, $2,500 laquelle motion a été adoptée.

M. Hawthorn a fait la motion d'insérer :

"Pour l'Association charitable des pompiers de la Nouvelle-Orléans, $2,000, laquelle motion a été adoptée.

M. Théard a fait la motion d'insérer :

"Pour le Bataillon d'artillerie de la Nouvelle-Orléans, $2,000, laquelle motion a été rejetée.

M. Powell a fait la motion d'insérer :

"Pour les [illegible] de Donaldsonville $500, laquelle motion a été rejetée.

Sur motion les 1re, 2de, 3me et 4me sections ont été adoptées.

M. Payne a présenté la suivante section additionnelle :

Il est de plus résolu, &c.—Que tous les fonctionnaires de l'Etat, qui sont ou qui pourraient à l'avenir être, alloués un fonds de dépenses casuelles, feront un rapport, dans la première de chaque session, du montant déboursé par eux avec les comptes à l'appui.

Sur motion, la dite section additionnelle a été rejetée.

Sur motion, les 5me, 6me et 7me sections ont été adoptées.

Sur motion, après dispense des règles, le dit bill a passé avec son titre.

Le greffier est chargé d'y enquérir le concours du Sénat.

La Chambre passe ensuite au bill intitulé :

Acte pour abolir les surintendants de paroisse des écoles publiques.

Sur motion, après dispense des règles, le dit bill a subi ses diverses lectures et a passé avec son titre.

Le greffier est chargé d'y enquérir le concours du Sénat.

La Chambre passe ensuite au bill intitulé:

Acte pour amender un acte [illegible] pour établir des écoles publiques [illegible] dans l'Etat de la Louisiane.

Lecture en ayant été faite [illegible] a présenté le substitut suivant :

Acte pour amender [illegible] pour amender un acte intitulé [illegible] acte pour établir des [illegible] dans l'Etat de la Louisiane [illegible]

Sur motion, la Chambre [illegible]

Faute de quorum, la Chambre s'est ajournée jusqu'à lundi 9 heures A. M.

[illegible]